27 OCTOBRE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/10-01 – PARAMÈTRES STRATÉGIQUES DU FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DES ÎLES SALOMON

Le Conseil d'administration :

1 Prend note de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à une transformation du système aux Îles Salomon, y compris ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2023/10 DOC 01.

2 Prend note de l'évaluation réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2 sur les paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec les Îles Salomon, reproduit à l'annexe 4.

3 Invite les Îles Salomon à soumettre une requête de financement pour la transformation du système d'un montant maximum de 5 000 000 dollars et approuve le report de la date limite de dépôt de la requête au 31 mai 2024, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE, comme indiqué au tableau 1.

Tableau 1 Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	5 000 000
b.	**Allocation totale recommandée par le Secrétariat**	**5 000 000**
c.	**Facteurs favorables hautement prioritaires*** ○ Données et éléments probants	
d.	**Domaine d'intervention des financements du GPE :** Renforcer et réformer les fondements de l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, dans une perspective d'égalité des genres et d'inclusion : ○ gestion des enseignants ○ encadrement et gestion des écoles ○ formation et perfectionnement professionnels, et ○ programme scolaire, évaluation des élèves et ressources d'enseignement et d'apprentissage	

* Résumé établi à partir du pacte de partenariat. Pour plus de détails, voir l'annexe 4.